

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision

: 23 Septembre 2026

Version

: 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN

Code du produit : 00334042

Autres moyens d'identification

Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications industrielles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/
du mélange : Revêtement.

Utilisations non
recommandées : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings Belgium BV/SRL
Tweemontstraat 104
B-2100 Deurne
Belgium
Telephone +32-33606311
Fax +32-33606435

Adresse email de la
personne responsable
pour cette FDS : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Fam. Liq. 3, H226
Eye Dam. 1, H318
Skin Sens. 1, H317
Muta. 2, H341
Carc. 2, H351
STOT SE 3, H336
Aquatic Chronic 2, H411

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.
Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	:	    
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	Liquide et vapeurs inflammables. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Susceptible de provoquer le cancer. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<u>Conseils de prudence</u>		
Prévention	:	Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	:	Recueillir le produit répandu.
Stockage	:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Élimination	:	Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. P280, P210, P273, P391, P403 + P233, P501
Ingrédients dangereux	:	heptan-2-one; acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle; acrylate de 2,2-bis (acryloyloxyéthyl)méthyle; butyle triacrylate de triméthylolpropane; butan-1-ol; 1,4-dihydroxybenzène; acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate et anhydride maléique
Éléments d'étiquetage supplémentaires	:	Non applicable.
Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	:	Non applicable.
<u>Exigences d'emballages spéciaux</u>		
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	:	Non applicable.
Avertissement tactile de danger	:	Non applicable.

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII	: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
Le produit répond aux critères de propriétés perturbatrices endocriniennes conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.	: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
heptan-2-one	REACH #: 01-2119902391-49 CE: 203-767-1 CAS: 110-43-0 Indice: 606-024-00-3	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H336	ETA [oral] = 1600 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 16.7 mg/l	[1] [2]
acétate de 2-méthoxy- 1-méthyléthyle	REACH #: 01-2119475791-29 CE: 203-603-9 CAS: 108-65-6 Indice: 607-195-00-7	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	-	[1] [2]
acrylate de 2,2-bis (acryloyloxyméthyl)butyle triacylate de triméthylolpropane	REACH #: 01-2119489896-11 CE: 239-701-3 CAS: 15625-89-5 Indice: 607-111-00-9	≥1.0 - ≤5.9	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]
butan-1-ol	REACH #: 01-2119484630-38 CE: 200-751-6 CAS: 71-36-3 Indice: 603-004-00-6	≥1.0 - ≤3.7	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336	ETA [oral] = 790 mg/kg	[1] [2]
1,4-dihydroxybenzène	CE: 204-617-8 CAS: 123-31-9 Indice: 604-005-00-4	≤1.8	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400	ETA [oral] = 302 mg/kg M [aigu] = 10	[1] [2]

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Indice: 607-025-00-1	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate	REACH #: 01-2119978273-29 CE: 288-306-2 CAS: 85711-46-2	<1.0	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317	-	[1]
naphtalène	REACH #: 01-2119561346-37 CE: 202-049-5 CAS: 91-20-3 Indice: 601-052-00-2	≤0.12	Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 490 mg/kg M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [2]
anhydride maléique	REACH #: 01-2119472428-31 CE: 203-571-6 CAS: 108-31-6 Indice: 607-096-00-9	≤0.10	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 1, H372 (système respiratoire) (inhalation) EUH071 Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	ETA [oral] = 400 mg/kg Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.001%	[1] [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible. En cas de contact accidentel avec les yeux, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation ou de cloques après contact.
-----------------------	--

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Inhalation	: Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
Contact avec la peau	: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants. En cas de contact accidentel avec la peau, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation, d'éruption cutanée ou de cloques après contact.
Ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
Protection des sauveteurs	: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact avec la peau	: Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur
Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine somnolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur sécheresse gerçure la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant	: En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
Traitements spécifiques	: Pas de traitement particulier.

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange	: Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
Produits de combustion dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	: ☒ Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.
Pour les secouristes	: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
--	---

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
Grand déversement accidentel	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
6.4 Référence à d'autres rubriques	: Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection	: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
heptan-2-one	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) Absorbé par la peau. Valeur limite 8 heures: 50 ppm. Valeur limite 8 heures: 238 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 100 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 475 mg/m³.
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) Absorbé par la peau. Valeur limite 8 heures: 50 ppm. Valeur limite 8 heures: 275 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 100 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 550 mg/m³.
butan-1-ol	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) Absorbé par la peau. Valeur limite 8 heures: 20 ppm. Valeur limite 8 heures: 62 mg/m³.
1,4-dihydroxybenzène	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) Valeur limite 8 heures: 1 mg/m³.
acétate de n-butyle	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) [acétate de butyle] Valeur de courte durée 15 minutes: 712 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 150 ppm. Valeur limite 8 heures: 238 mg/m³. Valeur limite 8 heures: 50 ppm.
naphtalène	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) Absorbé par la peau. Valeur limite 8 heures: 10 ppm. Valeur limite 8 heures: 53 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 15 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 80 mg/m³.
anhydride maléique	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) Valeur limite 8 heures: 0.0025 ppm. Forme: vapeur et aérosol. Valeur limite 8 heures: 0.01 mg/m³. Forme: vapeur et aérosol.

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/ composant	Exposition	Valeur
heptan-2-one	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Systémique 23.32 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Systémique 23.32 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 54.27 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Systémique 84.31 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Systémique 394.25 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Systémique 1516 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Local 33 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Systémique 33 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Systémique 36 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Systémique 275 mg/m³
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Systémique 320 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Local 550 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 796 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Systémique 17.1 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 404 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Systémique 1.5625 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Systémique 3.125 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Systémique 55.357 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Local 155 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Local 310 mg/m³
acrylate de 2,2-bis (acryloyloxyméthyl) butyle triacrylate de triméthylolpropane	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Systémique 0.6 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Systémique 1.05 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Systémique 1.66 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Systémique 2.1 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 3.33 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Systémique 300 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
butan-1-ol	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
1,4-dihydroxybenzène	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
acétate de n-butyle	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique 11 mg/m³

Code : 00334042

Date d'édition/Date de révision

: 23 Septembre 2026

AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	<i>Systémique</i>	2 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale	<i>Systémique</i>	2 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	<i>Systémique</i>	3.4 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée	<i>Systémique</i>	6 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	<i>Systémique</i>	7 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée	<i>Systémique</i>	11 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	<i>Systémique</i>	12 mg/m ³
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	<i>Local</i>	35.7 mg/m ³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Systémique</i>	48 mg/m ³
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	<i>Local</i>	300 mg/m ³
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	<i>Systémique</i>	300 mg/m ³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Local</i>	300 mg/m ³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	<i>Local</i>	600 mg/m ³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	<i>Systémique</i>	600 mg/m ³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	<i>Systémique</i>	1.5 mg/kg bw/jour
naphtalène	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	<i>Systémique</i>	1.5 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	<i>Systémique</i>	3 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	<i>Systémique</i>	3.57 mg/kg bw/jour
anhydride maléique	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Local</i>	25 mg/m ³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Systémique</i>	25 mg/m ³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Systémique</i>	0.4 mg/m ³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Local</i>	0.4 mg/m ³
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	<i>Systémique</i>	0.05 mg/m ³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	<i>Systémique</i>	0.06 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	<i>Local</i>	0.08 mg/m ³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Local</i>	0.081 mg/m ³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Systémique</i>	0.081 mg/m ³
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale	<i>Systémique</i>	0.1 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée	<i>Systémique</i>	0.1 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	<i>Systémique</i>	0.1 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée	<i>Systémique</i>	0.2 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	<i>Systémique</i>	0.2 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	<i>Local</i>	0.2 mg/m ³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	<i>Systémique</i>	0.2 mg/m ³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	<i>Systémique</i>	0.2 mg/m ³

[PNEC](#)

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Description du milieu - Méthode	Valeur
heptan-2-one	Eau douce - Facteurs d'Évaluation	0.0982 mg/l
	Eau de mer - Facteurs d'Évaluation	0.00982 mg/l
	Sédiment d'eau douce - Partage à l'Équilibre	1.89 mg/kg
	Sédiment d'eau de mer - Partage à l'Équilibre	0.189 mg/kg
	Usine de Traitement d'Eaux Usées - Facteurs d'Évaluation	12.5 mg/l
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Sol - Partage à l'Équilibre	0.321 mg/kg
	Eau douce	0.635 mg/l
	Eau de mer	0.0635 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3.29 mg/kg
	Sédiment d'eau de mer	0.329 mg/kg
butan-1-ol	Sol	0.29 mg/kg
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	100 mg/l
	Eau douce	0.082 mg/l
	Eau de mer	0.0082 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.178 mg/kg
acétate de n-butyle	Sédiment d'eau de mer	0.0178 mg/kg
	Sol	0.015 mg/kg
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	2476 mg/l
	Eau douce	0.18 mg/l
	Eau de mer	0.018 mg/l
anhydride maléique	Sédiment d'eau douce	0.981 mg/kg
	Sédiment d'eau de mer	0.0981 mg/kg
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	35.6 mg/l
	Sol	0.0903 mg/kg
	Eau douce - Facteurs d'Évaluation	0.1 mg/l
	Eau de mer - Facteurs d'Évaluation	0.01 mg/l
	Usine de Traitement d'Eaux Usées - Facteurs d'Évaluation	44.6 mg/l
	Sédiment d'eau douce - Partage à l'Équilibre	0.334 mg/kg dwt
	Sédiment d'eau de mer - Partage à l'Équilibre	0.033 mg/kg dwt
	Sol - Partage à l'Équilibre	0.042 mg/kg dwt

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Lunettes anti-éclaboussures chimiques et écran facial. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

Protection de la peau

Protection des mains :

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants	: polyethylene caoutchouc butyle
Protection corporelle	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.
Autre protection cutanée	Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	: Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	: Liquide.
Couleur	: Rouge.
Odeur	: Caractéristique.
Point de fusion/point de congélation	: Indéterminé.

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Inflammabilité

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

pH

Viscosité

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Coefficient de partition n-octanol/eau (log Pow)

Pression de vapeur

Densité relative

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives

Propriétés comburantes

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation

Aucune information additionnelle.

: >37.78°C

: Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

: Non disponible.

: Vase clos: 42.22°C

:

Nom des composants	°C	°F	Méthode
4-[[4-(aminocarbonyl)phényl]azo]-N-(2-ethoxyphényl)-3-hydroxynaphtalène-2-carboxamide	>140	>284	

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

: Non applicable.

: Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C): >21 mm²/s

:

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble

: 3.4 g/l

: Non applicable.

: 0.47 kPa (3.5 mm Hg)

: 1.14

Caractéristiques particulières

: Non applicable.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives

: Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.

Propriétés comburantes

: Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation

: 0.41 (acétate de butyle = 1)

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.4 Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- 10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/oxydes de métal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition
heptan-2-one	Rat - Voie orale - DL50 Lapin - Voie cutanée - DL50	1.6 g/kg 10.206 g/kg
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs Lapin - Voie cutanée - DL50	16.7 mg/l [4 heures] >5 g/kg
acrylate de 2,2-bis (acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Rat - Voie orale - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs Lapin - Voie cutanée - DL50	6190 mg/kg 30 mg/l [4 heures] 5170 mg/kg
butan-1-ol	Rat - Voie orale - DL50 Lapin - Voie cutanée - DL50 <u>Effets toxiques</u> : Lésions oculaires - cornéennes Cardiaque - Pouls Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée Rat - Voie orale - DL50 <u>Effets toxiques</u> : Foie - Dégénérescence de la stéatose hépatique Rein, uretère et vessie - Autres changements Sang - Autres changements	5.19 g/kg 3400 mg/kg 790 mg/kg
1,4-dihydroxybenzène	Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs Rat - Voie orale - DL50 <u>Effets toxiques</u> : Comportemental - Tremblement Comportemental - Convulsions ou effet sur le seuil de saisie Comportemental - Excitation	24000 mg/m³ [4 heures] 302 mg/kg
acétate de n-butyle	Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs	>17600 mg/kg 10.768 g/kg 2000 ppm [4 heures]
naphtalène	Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs Rat - Voie orale - DL50 <u>Effets toxiques</u> : Comportemental - Tremblement Lapin - Voie cutanée - DL50 <u>Effets toxiques</u> : Comportemental - Somnolence	>21.1 mg/l [4 heures] 490 mg/kg >20 g/kg

Code : 00334042	Date d'édition/Date de révision : 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN	

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques		
anhydride maléique	(activité déprimée générale) Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50	2620 mg/kg 400 mg/kg

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Voie orale	5894.15 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	132.47 mg/l

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat
acrylate de 2,2-bis (acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Lapin - Peau - Irritant
butan-1-ol	Lapin - Yeux - Opacité de la cornée Potentiel d'irritation: 4

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit/composant	Test	Résultat
acrylate de 2,2-bis (acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	Lapin - peau	Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
heptan-2-one	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
butan-1-ol	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
-	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
acétate de n-butyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

Conclusion/Résumé : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
anhydride maléique	Catégorie 1	inhalation	système respiratoire

Conclusion/Résumé :
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

- Effets aigus potentiels sur la santé**
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
 - Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
 - Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

- Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
 - Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
 - Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
 - Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur

- Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**
- Exposition de courte durée**
- Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.
 - Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Exposition prolongée**
- Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.
 - Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

- Généralités** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
Mutagénicité	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Autres informations	: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Les constituants à base d'acrylate contenus dans cette préparation possèdent des propriétés irritantes. Lors d'un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, des symptômes d'irritation tels que des rougeurs, des vésications ou de l'eczéma peuvent apparaître. Peut provoquer une allergie de la peau lors d'une exposition répétée. L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension peut provoquer une irritation des voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut provoquer des nausées, des faiblesses et avoir des répercussions sur le système nerveux central. En cas de contact accidentel avec la peau, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation, d'éruption cutanée ou de cloques après contact. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage / Exposition
heptan-2-one	Aiguë - CL50	Poisson	131 mg/l [96 heures]
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Aiguë - CL50 - Eau douce	Poisson - Truite - <i>Oncorhynchus mykiss</i>	134 mg/l [96 heures]
acrylate de 2,2-bis (acryloyloxyméthyl)butyle	Aiguë - CL50	Poisson	0.87 mg/l [96 heures]
triacrylate de triméthylolpropane			
butan-1-ol	Aiguë - CL50	Poisson	1376 mg/l [96 heures]
acétate de n-butyle	Aiguë - CL50	Poisson	18 mg/l [96 heures]

Conclusion/Résumé : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage / Inoculum
heptan-2-one	OECD 310	69% [28 jours] - Facilement	
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	83% [28 jours] - Facilement	
acétate de n-butyle	TEPA and OECD 301D	83% [28 jours] - Facilement	

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
heptan-2-one	-	-	Facilement
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	-	Facilement
acétate de n-butyle	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
heptan-2-one	2.26	-	Faible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1.2	-	Faible
acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle	0.67	-	Faible
triacylate de triméthylolpropane			
butan-1-ol	1	-	Faible
1,4-dihydroxybenzène	0.59	-	Faible
acétate de n-butyle	2.3	-	Faible
naphtalène	3.4	85.11 [OECD 305]	Faible
anhydride maléique	-2.78	-	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
heptan-2-one	1.6	39.9018
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.36	2.31363
acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle	2.2	157.193
triacylate de triméthylolpropane		
butan-1-ol	0.51	3.22078
1,4-dihydroxybenzène	1.6	43.2501
acétate de n-butyle	1.5	33.2139
naphtalène	3	913.843
anhydride maléique	1.1	11.4841

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	
Méthodes d'élimination des déchets	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.
Déchets Dangereux	:

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 99	déchets non spécifiés ailleurs

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets
Récipient	15 01 06 emballages en mélange

Précautions particulières	: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
---------------------------	---

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.

Code : 00334042	Date d'édition/Date de révision : 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN	

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	(2,2-bis (acryloyloxymethyl) butyl acrylate)	Not applicable.
--	-----------------	-----------------	--	-----------------

Informations complémentaires

- ADR/RID : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.
- Code tunnel : (D/E)
- ADN : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.
- IMDG : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.
- IATA : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV	Aucun des composants n'est répertorié.
Substances extrêmement préoccupantes	Aucun des composants n'est répertorié.
Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	
Nom du produit/composant	Entrée n° (REACH)
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN naphtalène	3 50a

- Étiquetage : Non applicable.

Autres Réglementations UE

- Précurseurs d'explosifs : Non applicable.
- Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)
- Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Annexe	Nom des composants	Statut
Annexe III	polycyclic aromatic hydrocarbons	Référencé

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Directive Seveso
Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.
Critères de danger
Catégorie
P5c
E2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.
Abréviations et acronymes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
PNEC = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
IATA = Association international du transport aérien

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
 Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essai
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Muta. 2, H341	Méthode de calcul
Carc. 2, H351	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Code	: 00334042	Date d'édition/Date de révision	: 23 Septembre 2026
AMERCOAT 229T RED TINT BASE RESIN			

RUBRIQUE 16: Autres informations	
H400 H410 H411 EUH066 EUH071	Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Aquatic Chronic 2 Carc. 2 Eye Dam. 1 Eye Irrit. 2 Flam. Liq. 3 Muta. 2 Resp. Sens. 1 Skin Corr. 1B Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1 Skin Sens. 1A Skin Sens. 1B STOT RE 1 STOT SE 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 MUTAGÉNÉCITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3
--	--

Historique

Date d'édition/ Date de révision : 23 Septembre 2026

Date de la précédente édition : 2 Janvier 2026

Élaborée par : EHS

Version : 11

Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasiner et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.